

20mg + copie Compt 9.11/6

VILLE de ROYAN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Arrondissement de ROCHEFORT

Séance du 10 Octobre 1956

Département de la
Charente- Maritime

O B J E T :

Honoraires

56125

Le dix Octobre 1956, le Conseil Municipal de Royan s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Max Brusset, Député Maire, en session ordinaire, d'après convocation faites le 5 Octobre 1956

Etaient présents : MM. Brusset, Seugnet, Castelnaud, Gausseil Barrot, Pouget, Laurent, Counil P. Guillaud, Brotreau, Barrière, Bourdeille, Grussenmeyer, Dufour, Counil E. Melle Fouché, MM. Narteau, Rochedereux, Papeau, Guichaoua

Représentés : M. Reutin par M. Seugnet
Domecq par M. Brusset
Etcheber par M. Barrot
Chamboulan par M. Rochedereux

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été conformément à l'article 53 de la loi du 5 Avril 1884, procédé immédiatement à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil.

M. Barrière ayant obtenu la majorité des suffrages a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

M. le Président ouvre la séance.

Le Conseil Municipal

Vu les propositions de la Commission des Finances autorise

M. le Maire à maintenir :

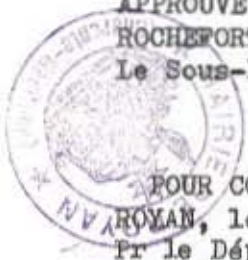
- à M^e Geoffrey Lhuissier pour exploit contre Aubert (infraction à permis de construire) la somme de 1.865 frs.
- à M^e Sap, avocat pour plaidoiries en vue de l'expulsion de Gencix et Marcouiller, cité de Bonnet, la somme de 10.000 frs

Est que ces dépenses seront imputées ch XXX, art. 6, "honoraires d'avoués et d'avocats".

Approuvé à l'unanimité.

Fait et délibéré à Royan, les jour, mois et an susdits
Ont signé au registre MM. les membres présents

APPROUVE
ROCHEFORT S/MER le 2 Nov. 1956
Le Sous-Préfet : Illisible.



POUR COPIE CONFORME
ROYAN, le 6 Novembre 1956
Pr le Député Maire
L'Adjoint Délégué,

[Signature]



POUR EXTRAIT CONFORME
Pr le Député Maire
L'Adjoint Délégué,

[Signature]